
[Imprimer](#)

Guide de mise en place d'un plan de continuité de l'activité

Image

Le 11 mai l'ensemble du territoire national est déconfiné. Cette démarche a notamment pour objectif que l'activité des entreprises revienne progressivement à la normale. Cette progressivité se fera sur plusieurs mois avec un risque entre temps d'être reconfiné.

Le confinement et le déconfinement ont des impacts multiples : organisationnel, financier, sanitaire,pour toutes les entreprises quelque soit leur activité.

Afin d'aborder au mieux ce retour à la normal, il est indispensable après toute crise sévère comme celle du COVID-19 de mettre en place un Plan de Continuité d'Activité (PCA) afin de mesurer les effets de la reprise sur le bon fonctionnement de l'entreprise.

Ce PCA permet en outre d'évaluer les risques de reprise pour les salariés, d'adapter l'organisation à la situation, de prioriser les activités à redémarrer, d'évaluer l'impact financier et juridique des mesures à prendre, de mettre en place un plan de communication interne mais aussi externe pour rassurer ses clients et fournisseurs, et de construire des scénarios en cas de reconfinement pour assurer une partie de continuité de l'activité.

Consultez le guide édité [ICI](#) par le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale ; il répondra à de nombreuses questions que vous pouvez avoir ; il est également composé de fiches pratiques.